

AVIS DE COURSE

AVENANT N°1

FINALE CHAMPIONNAT DE LIGUE SUD CATAMARAN Grade 5A
C.N. Berrois
Grade 5A
07 et 08 juin 2025
Plage de Champigny Berre l'étang

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.3 Annexe Parcours vent de travers

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 7 juin à partir de 10h sur le panneau d'affichage du club

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se situe sous le préau du club. En parallèle, un groupe Whatsapp est créé mais il ne vaudra pas pour tableau officiel
<https://chat.whatsapp.com/BJHASND5rieFqFtELdsCMV>
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie catamaran.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou

d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne à <https://www.payasso.fr/cnberrois/boutique> jusqu'au 07/06/2025 (avec une majoration après le 04/06).

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées le 07 juin au matin en espèces avec une majoration de 10€ pour les solitaires et 20€ pour les doubles.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 04/06/2025	Droits après le 04/06/2025
Solitaire	30€	40€
Double	50€	70€

5.2 Autres frais (non obligatoire) :

- panier repas 6€ / jour/ personne à réserver avant le 04/06/2025
- repas du samedi soir 20€ au club possible sur réservation avant le 04/06/2025 payable en ligne à <https://www.payasso.fr/cnberrois/boutique>

6 PUBLICITE

NON APPLICABLE

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

NON APPLICABLE

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
07/06/2025	10h	11h30

8.2 Jours de course :

Dates	Toutes les classes
07/06/2025	Courses

08/06/2025	Courses
------------	---------

8.3 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
C1-C3	6	12
C4	4	8

8.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue le samedi 07 juin 2025 à **14h00** et le dimanche 08 juin 2025 à 10h30

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

8.6 Un briefing entraîneur est prévu le samedi 07 juin à 12h00 dans le club

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

NON APPLICABLE

10 VETEMENTS ET ÉQUIPEMENT

NON APPLICABLE

11 LIEU

11.1 L'Annexe 2 fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe 3 indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer pour les C1/C3 sera une banane avec marque de dégagement au vent et pour les C4 se sera une banane sans marque de dégagement au vent. Le parcours pourra être de type raid.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 L'annexe T s'applique.

14 CLASSEMENT

14.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

NON APPLICABLE

17 EMLACEMENT

NON APPLICABLE

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

C1 : les 3 premiers

C3 : les 3 premiers

C4 : les 3 premiers

Des prix spéciaux pourront être distribués à la discrétion de l'organisation.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *Barthélemy Cador* au 06 31 35 50 37

ANNEXE Parcours départ vent de travers

Les modifications ci-dessous seront appliquées lors de l'envoi de la flamme numérique N°1 sur le bateau comité, au plus tard à l'envoi du pavillon orange

Parcours à effectuer : Parcours T1

Modification IC 12 Le Départ :

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course au vent et le côté parcours d'une marque sous le vent du bateau comité

Modification de RCV 17 :

Quand, au signal d'avertissement, la route vers la première marque est à environ quatre-vingt-dix degrés du vent réel, un catamaran engagé sous le vent d'un autre catamaran sur le même bord pendant les 30 dernières secondes avant son signal de départ, ne doit pas naviguer au-dessus de sa route la plus courte qui franchit la ligne de départ jusqu'à la première marque tant qu'ils restent engagés, si, de ce fait, l'autre catamaran est contraint d'agir pour éviter un contact, sauf si ce faisant, il passe rapidement derrière l'autre catamaran.

Cette modification est autorisée à titre d'expérimentation par la CCA le 24 mars 2025 régates suivantes en accord avec la RCV 86.3 et sa prescription nationale :

- **Coupe de la Ligue Sud à Marseille le 17 et 18 Mai**
- **Finale ligue Sud catamaran La Berre xtrem à Berre l'Étang le 7 et 8 Juin**

Modification de RCV 26 :

Départ en 3mn :

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
3	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
2	Pavillon Noir	Un	Signal préparatoire
1	Pavillon Noir affalé	Un long	Une minute
30 secondes	Aucun	Un coup de sifflet	Début d'application RCV17
0	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

Modification de la RCV 29.2 :

Quand, au signal de départ, le comité de course identifie un bateau ou plus qui sont du côté parcours de la ligne de départ ou ceux qui auxquels la règle 30 s'applique, le comité de course peut signaler un rappel général (envoi du Premier Substitut avec deux signaux sonores). Le signal d'avertissement pour un nouveau départ pour la classe rappelée doit être fait une minute après l'affalé du Premier Substitut (un signal sonore) et les départs pour toutes autres classes suivantes doivent succéder au nouveau départ.

ANNEXE 2 : LIEU DE LA REGATE

Accueil : le club, pas de véhicule, parking dans la zone surlignée en jaune à côté du club.



ANNEXE 3 : ZONE DE COURSE TYPE RAID

